

<http://enseignants.se-uns.org/GT-metier-une-2eme-reunion-de-travail-utile>



Enseignants de l'Unsa

GT métier : une 2ème réunion de travail utile

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : jeudi 13 mars 2014

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

1er volet : les missions

Ce deuxième rendez-vous avec le ministère s'est déroulé dans un contexte d'échanges fournis et plutôt positifs par rapport à la séance précédente. Nous avons essentiellement traité la fiche « missions » dans une version amendée par les contributions de certaines organisations syndicales dont le SE-Unsa (voir PJ).

Ce GT a permis d'apporter, en séance, de nouveaux amendements et corrections. Un nombre important de propositions et de modifications ont ainsi pu être adoptées.

En l'état actuel de l'évolution de la fiche de missions, sont stabilisés :

- un repositionnement métier plus pertinent sur les vraies missions ;
- un éloignement du CPE d'une trop grande tutelle de l'équipe de direction en rappelant que le CPE est aussi concepteur de son métier ;
- l'action du CPE dans une responsabilité partagée avec les autres acteurs du système éducatif (afin de limiter la "solitude" de l'exercice). La tendance antérieure à lui faire assumer, seul ou en premier, un certain nombre de tâches, a pratiquement disparu du texte ;
- la notion de conseil à l'ensemble de la communauté éducative est soulignée à plusieurs niveaux (elle ne se limite pas au rôle de conseiller du chef d'établissement tel qu'écrit dans la version 1);
- la contribution au développement de l'animation socio-éducative sera mieux définie (amendement du SE-Unsa);
- l'ajout du CPE "responsable de l'organisation et de l'animation de l'équipe vie scolaire" à la place de "supervise l'équipe de surveillance" (amendement du SE-Unsa en rapport aux référentiels de compétence et jugé plus en phase avec notre statut).

Vous trouverez prochainement, sur le site du SE-Unsa, un travail approfondi de toutes les modifications obtenues ou proposées à la réécriture d'une version 3. Cette version 3 devrait revenir vers les organisations syndicales dans les huit jours.

2e et 3e volets : conditions de travail/rémunération

Un troisième groupe de travail est prévu et il traitera des sujets sur le temps de travail, la rémunération ainsi que les dernières modifications de la fiche "missions".

Le temps et les conditions de travail

Contrairement à la première séance, le ministère s'est montré plus ouvert à nos revendications, nos craintes, notre agacement sur les absences de réponses du 13 janvier.

- Sans plus développer ici, nous avons rappelé les deux ou trois phrases de la circulaire de 82, qui apportaient une protection aux CPE en matière de construction d'emploi du temps et de partage des astreintes entre les personnels logés. Nous avons demandé l'injection de ces phrases dans les nouveaux textes. Le ministère n'a pas fermé cette possibilité. Il faudra être vigilant lors de l'écriture de la circulaire sur ces points.
- Sur le temps de travail proprement dit, nous avons rappelé notre demande d'inscription des tâches dans les 35 h. Le ministère, conscient qu'il faut faire quelque chose mais qu'il est limité par la définition de notre temps de travail, nous demande de réfléchir à la disparition de la 39e semaine dite des "petites vacances" (pour lui, c'est une piste qui pourrait être accordée au niveau de l'interministériel en rapport au temps de travail). Nous ne disons pas non, évidemment, mais il va falloir être clair dans la formulation afin que ce soit un réel acquis pour

les collègues.

La rémunération

- L'ajustement de notre indemnité forfaitaire à l'ISOE part fixe des enseignants semble être acquis. Cela représente, selon le ministère, 1 million d'euros à décrocher auprès de Bercy.

- Nous reviendrons aussi, dans cette prochaine séance, sur un listage des indemnités pour missions complémentaires qui sont ou pourraient être accordées aux CPE, dans le cadre d'un rapprochement de traitement avec les autres personnels. Cela constituera une mise à jour utile pour les collègues.

- Nous reviendrons de même sur le traitement des CPE en REP+. Nous interviendrons pour évoquer la situation des collègues en REP et en ÉREA au cours de cette troisième partie.

Vous trouverez un développement de tous ces sujets dans notre prochain article.